

RAPPORT DE GESTION

Exercice 2025

AIPCV 

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DE LA PISCINE & DU CAMPING DE LA VENOGÉ

Case postale 92
1315 La Sarraz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion du Comité de direction de l'Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge pour l'année 2025.

On notera que le compte de fonctionnement a été étoffé par de nombreux commentaires afin d'en faciliter la compréhension. De ce fait, le présent rapport se limite à une analyse détaillée du bilan (partie A) suivie de compléments d'informations d'ordre général (partie B).

La saison a démarré sous des conditions printanières clémentes, marquées par une douceur précoce et une hausse progressive des températures, ce qui a stimulé les ventes d'abonnements. Si l'été s'est révélé globalement favorable, avec un mois de juin sec et un mois d'août particulièrement chaud, juillet, en revanche, plus frais et pluvieux, a affecté les recettes totales. Cette météo défavorable a entraîné une diminution sensible des entrées journalières ainsi qu'un recul de la fréquentation du camping de passage courte durée. À l'inverse, les cours de natation ont rencontré un vif succès et leur bonne fréquentation a contribué à compenser en partie les pertes enregistrées. Enfin, à l'instar de la saison 2024, des efforts renouvelés pour optimiser les dépenses, tant au niveau opérationnel qu'en matière de gestion des ressources humaines, ont permis d'atténuer le déficit. La participation financière des communes membres est ainsi revue à la baisse pour la seconde année consécutive.

A - Analyse détaillée du bilan

STRUCTURE DE L'ACTIF AU 31.12.2025			
	Proportion [%]	Montant [CHF]	Ecart 2024-2025 [CHF]
1. Disponibilités :	8.66	450'451.23	- 43'085.47
2. Investissements du patrimoine administratif :	91.05	4'731'896.95	- 311'436.05
3. Débiteurs :	0.15	8'196.30	- 614.12
4. Actifs transitoires :	0.14	3'079.80	- 5'459.40
TOTAL ACTIF :		5'196'624.28	- 360'595.04

L'absence d'investissements, en comparaison aux exercices précédents, a soulagé les flux financiers et permis de rembourser en avril les excédents de revenus 2024. Les disponibilités au 31.12 sont suffisantes et les acomptes des communes 2026 n'ont par conséquent pas été émis de manière anticipée.

Le poste 2 regroupe les ouvrages de génie civil. La variation correspond aux amortissements annuels détaillés en page 2 du présent document.

Le poste 3 - débiteurs - fait l'objet d'un suivi ferme et rigoureux. L'essentiel de ce montant équivaut à un solde de ventes par carte encaissé début janvier 2026.

Le poste 4 comptabilise les décomptes finaux usuels (AVS, assurances, électricité etc.), intégralement encaissés à la date de rédaction du présent document

Détail des amortissements : CHF 311'436.05

Rubrique	Objet	Amortissement	Valeur au 31.12.2025
9141.01	Installations piscine et camping	CHF 30'000.00	CHF 465'000.00
9141.03	Travaux restaurant et kiosque	CHF 9'700.00	CHF 57'600.00
9141.04	Transformation, assainissements bâtiments et installations sanitaires	CHF 230'000.00	CHF 3'377'600.00
9141.05	Remise en état des places de parc	CHF 11'500.00	CHF 273'200.00
9141.06	Ombrage pataugeoire et solarium + cuisine camping	CHF 6'800.00	CHF 40'800.00
9141.07	Pose de panneaux photovoltaïques	CHF 4'418.00	CHF 75'101.80
9141.08	Mise en conformité du camping	CHF 11'929.50	CHF 322'096.00
9141.09	Réfection du toit du restaurant	CHF 2'728.00	CHF 46'370.10
9141.10	Mise en conformité du restaurant	CHF 4'360.55	CHF 74'129.05
	TOTAUX	CHF 311'436.05	CHF 4'731'896.95

La charge globale recule de CHF 14'253.90, somme équivalant aux postes machines + mobilier APV et site internet intégralement amortis au 31.12.2024. Les amortissements sont donc désormais quasiment corrélés aux remboursements (cf structure du passif au 31.12.2025 – poste 2).

Le compte des investissements n'enregistre aucun mouvement. Toutefois, on précisera que le litige fournisseur mentionné dans le rapport 2024 (Préavis n° 09/2021 – mise en conformité du camping (9141.08) n'a pas évolué et reste d'actualité.

STRUCTURE DU PASSIF AU 31.12.2025			
	Proportion [%]	Montant [CHF]	Ecart 2024-2025 [CHF]
1. Engagements courants :	1.89	98'599.35	- 9'764.30
2. Emprunts :	95.28	4'948'670.00	-309'220.00
3. Passifs transitoires :	2.83	146'354.93	- 11'670.74
4. Fonds de réserve :	0.00	0.00	- 30'000.00
TOTAL PASSIF :		5'193'624.28	- 360'595.04

Le poste engagements courants comptabilise les cautions et dépôts clés des campeurs de saison pour un montant de CHF 86'400.00, effectivement consigné sur un compte bancaire ad hoc. Cette position inclut également les recettes découlant de la promotion de Noël 2025.

Sur le plan de l'endettement (poste 2), on signalera que les intérêts de la dette sont comptabilisés au compte de fonctionnement sous rubrique 220.322.20. Ils s'élèvent à CHF 65'650.95 pour 2025.

Le poste 3 - passifs transitoires - comptabilise des charges annuelles intégralement réglées au bouclage du présent exercice. S'y ajoute un montant de CHF 110'784.03 correspondant à la restitution de l'excédent de revenus 2025 aux communes.

A l'automne 2025, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes a formellement proscrit la constitution de fonds de réserve pour les associations intercommunales. Concrètement, cela signifie que l'intégralité des charges annuelles doit être couverte par les communes membres, afin de garantir le respect du principe de l'image fidèle au niveau des comptes communaux. Ainsi, ce mécanisme peut conduire, en fin d'exercice, soit à la restitution des excédents de revenus aux communes, soit, à l'inverse, à l'émission d'une facturation complémentaire en cas d'excédent de charges.

PLAFOND D'ENDETTEMENT AU 31.12.2025

Dette statutaire : CHF 6'000'000.00

Dette effective : CHF 4'948'670.00

Solde disponible : CHF 1'051'330.00

Le plafond d'endettement fixé à l'article 30 des statuts de l'AIPCV est respecté.

Montant des annuités 2025 : CHF 309'220.00

Au 1^{er} janvier 2026, le taux moyen de la dette s'élève à 1.26% pour une annuité de CHF 309'220.00. Des renouvellements de l'ordre de CHF 1.4 mio sont planifiés en 2026.

B - Compléments au compte de fonctionnement

1. Administration générale

o Comité de direction

Madame Deborah Perret-Gentil a repris le poste vacant au 9 avril 2025.

Au 31 décembre, il se compose comme suit :

Président	Gilles Dolivo, Moiry
Vice-Présidente	Caroline Favey, Pompaples
Membres	Claudine Imhof, La Sarraz
	Christian Liard, Lussery-Villars
	Daniel Gachet, Eclépens
	Alain Viret, Ferreyres
	Deborah Perret-Gentil, Dizy

En 2025, le comité de direction a tenu 16 séances ordinaires régulières et fonctionne à satisfaction par groupes de travail dédiés.

o Personnel administratif

L'équipe administrative a consenti un effort important et particulièrement remarquable en avant-saison afin de pallier à l'arrêt inopiné de la commercialisation du logiciel de caisse par l'ancien fournisseur.

Le choix s'est porté sur une solution de proximité, fournie par une entreprise basée à Orbe, garantissant une intervention rapide en cas de besoin. Le nouveau système intègre également un terminal de paiement avec Twint, offrant ainsi une solution complète et plus efficiente.

- **Personnel d'exploitation**

- Agent d'exploitation du camping

- M. Alexandre Tissot a repris la fonction de responsable d'exploitation du camping au 1^{er} mars 2025, à un taux d'activité moyen de 60 % réparti sur 8 mois.

- Durant la haute saison du camping de passage (du 3 mai au 3 septembre), lors des jours de congé de l'agent d'exploitation, un étudiant, M. Léo Palminteri, a été engagé pour assurer l'accueil des campeurs de passage ainsi qu'un contrôle de propreté des sanitaires entre 16h00 et 19h00. Il intervenait tous les mercredis ainsi que deux week-ends par mois. Les jours concernés, le nettoyage complet matinal des trois blocs sanitaires était confié à l'entreprise Eco2net, à notre entière satisfaction.

- M. Tissot, à l'instar de ses prédécesseurs, a toutefois relevé auprès du CODIR que le taux d'activité alloué ne permettait pas de couvrir l'ensemble des tâches attendues. Au vu de cette situation, il a été décidé de porter son taux d'occupation à 80 % annualisé dès le 1^{er} janvier 2026.

- Responsable du secteur piscine

- Mme Marie-Laure Bonczak s'est montrée bien présente en avant-saison pour la préparation et l'organisation de la saison. Son remplaçant, M. Eric Devaux, arrivant à la retraite en octobre, nous avons pu former M. Philippe Tselekidis à sa succession, principalement à la machinerie et à la gestion journalière du personnel en place. Tout s'est bien déroulé et les deux responsables seront prêts à fonctionner en binôme pour la saison 2026.

- **Conseil Intercommunal**

- En 2025, le Conseil intercommunal, présidé par Pierre-André Pernoud de Gollion, a tenu deux séances et accepté les préavis soumis par le Comité de direction :

- Comptes 2024
 - Budget 2026

- Le Comité de direction remercie sincèrement l'ensemble des délégués de leur confiance, ainsi que les commissions pour leur travail et la qualité de leurs rapports.

2. Finances

Le coût final à l'habitant pour l'exercice 2025 est inférieur au budget qui prévoyait un montant de CHF 70.00. La restitution de CHF 110'784.03 aux communes contributrices interviendra après adoption des comptes annuels par le Conseil intercommunal.

Localités	Habitants 31.12.23	Pondération	Habitants pondérés	Coûts 2025	Acompte 2025	Solde 2025	Coût / habitant
Chavannes-le-Veyron	158	50%	79	4'610.50	5530.00	-919.50	29.18
Chevilly	337	100%	337	19'667.58	23590.00	-3'922.42	58.36
Cossonay	4772	25%	1193	69'624.39	83510.00	-13'885.61	14.59
Cuarnens	541	50%	271	15'786.59	18935.00	-3'148.41	29.18
Dizy	237	100%	237	13'831.50	16590.00	-2'758.50	58.36
Eclépens	1182	100%	1182	68'982.42	82740.00	-13'757.58	58.36
Ferreyres	319	100%	319	18'617.08	22330.00	-3'712.92	58.36
Gollion	1064	10%	106	6'209.58	7448.00	-1'238.42	5.84
Grancy	547	15%	82	4'788.50	5743.50	-955.00	8.75
Juriens	351	15%	53	3'072.69	3685.50	-612.81	8.75
La Chaux	433	50%	217	12'635.10	15155.00	-2'519.90	29.18
La Praz	206	15%	31	1'803.35	2163.00	-359.65	8.75
La Sarraz	2599	125%	3249	189'599.52	227412.50	-37'812.98	72.95
Lussey-Villars	473	25%	118	6'901.16	8277.50	-1'376.34	14.59
Moiry	297	100%	297	17'333.15	20790.00	-3'456.85	58.36
Mont-la-Ville	497	50%	249	14'502.65	17395.00	-2'892.35	29.18
Omy	500	100%	500	29'180.38	35000.00	-5'819.62	58.36
Pompaples	926	100%	926	54'042.06	64820.00	-10'777.94	58.36
Senarclens	491	15%	74	4'298.27	5155.50	-857.23	8.75

Totaux	15930	9518	555'486.47	666'270.50	-110'784.03
--------	-------	------	------------	------------	-------------

Coût habitant à 100%:	58.36
------------------------------	--------------

Coût 2024: 63.10

3. Domaines et bâtiments

○ Service administratif et technique

Ce poste regroupe l'ensemble des charges administratives (personnel d'exploitation) et techniques des installations (piscine et camping).

Même s'il convient de souligner l'engagement et la grande flexibilité du personnel, la gestion des ressources humaines s'avère toujours plus complexe et chronophage, tant sur le plan administratif que pour le suivi/contrôle opérationnel et quotidien des opérations en saison.

Dans ce contexte, une réflexion est en cours quant à la mise en place d'une solution tierce clairement découplée de la gestion financière et comptable de l'association.

La nette diminution des achats d'eau, et coûts d'épuration par voie de conséquence, se confirme. Les prochains budgets seront adaptés en conséquence.

Les achats d'électricité représentent un centre de coût important. Les consommations sont suivies avec attention et répertoriées dans le tableau suivant :

	2022 [kWh]	2023 [kWh]	2024 [kWh]	2025 [kWh]
Piscine	158'540	124'988	118'534	118'958
Camping	36'472	33'111	22'804	20'327
Energie autoconsommée	-	17'615	18'614	19'300
Consommation totale	195'012	175'714	159'952	158'585

L'installation photovoltaïque fonctionne à satisfaction. La baisse constatée sur la partie piscine se confirme et la consommation totale se stabilise. La part croissante d'énergie autoconsommée couplée à la revente d'électricité au restaurant permet de contenir la hausse du prix du kilowatt-heure.

L'intérêt de la location d'une benne pour l'évacuation de nos ordures en haute-saison est indéniable tant sur le plan financier qu'opérationnel. Le recours aux moloks communaux est désormais strictement limité à la basse saison pendant laquelle le volume de déchets est faible.

○ *Piscine*

L'entretien du système de chloration s'est révélé insuffisant. Plusieurs interventions d'urgence ont dû être réalisées en raison de défauts de maintenance accumulés au cours des années précédentes sur la machinerie. Des mesures correctives (rattrapages, plan d'entretien) ont toutefois été mises en œuvre afin de remédier à ces lacunes. Par ailleurs, Mme Bonczak, responsable du secteur piscine, acquiert une maîtrise toujours plus assurée des installations techniques, et de fait, ce type de désagréments ne devrait plus se reproduire en 2026.

Comme chaque année, les conditions météorologiques ont fortement influencé le déroulement de la saison. Si le mois de juin s'est révélé exceptionnel avec plus de 19'000 entrées (contre une moyenne de 11'800 entre 2022 et 2024), le mois juillet a en revanche été particulièrement défavorable, avec moins de 11'000 entrées (contre une moyenne de 17500 entrées entre 2022 et 2024). Ces variations demandent un travail constant de gestion des plannings du personnel sur place (caisse et garde-bains) et nécessitent des efforts importants, notamment pour maintenir l'eau à une température adéquate (ni trop chaude ni trop froide) ainsi que d'une qualité irréprochable.

Les cours de natation rencontrent toujours un très vif succès. Il en va de même pour les cours dispensés aux classes 4P des écoles de La Sarraz durant les mois de mai et juin, ainsi que pour ceux proposés aux enfants de la Maison des enfants de Pompaples, en collaboration avec le Rotary, durant les mois de juillet et août. Un nouveau cours collectif pour adultes a été mis en place sur toute la saison ; à notre grande satisfaction, il a réuni 10 nageurs.

La vente des abonnements et des carnets d'entrée a progressé de 20 % ce qui témoigne de la fidélité de la clientèle. Cela démontre son attachement à cette piscine et aussi combien elle apprécie les efforts entrepris pour assurer un accueil de qualité et la fidélité des employés qu'elle retrouve saison après saison.

○ *Camping*

Année après année, les locations saisonnières du camping ne connaissent pas la crise. Tous les emplacements sont loués et les rares places qui se libèrent sont rapidement reprises par une clientèle friande de ce type de lieu.

Bien que le camping soit situé au milieu d'arbres anciens et que cela engendre des coûts d'entretien, c'est précisément ce qui lui confère son caractère bucolique.

Chaque année, nous renonçons à louer les emplacements dont la proximité ne respecte pas les règlements cantonaux en matière de distances de sécurité. D'autres emplacements sont par contre remis en état ou aplanis afin de pouvoir continuer à les exploiter. Progressivement, l'ensemble du site sera ainsi mis en conformité.

○ **Restaurant**

L'établissement est exploité depuis 2024 à satisfaction par M. Matthieu Chuard. Les loyers ont été régulièrement encaissés, et conformément au bail, majorés dès janvier 2026. Par ailleurs, nous procédons à une refacturation trimestrielle de l'électricité vendue via la communauté d'autoconsommation. Le montant y relatif figure sous rubrique 352.435.10.

L'ensemble des prestations de services régulières et prévisibles ont été effectuées (contrôle des extincteurs, contrôle OIBT, contrôle sécuritaire de la toiture etc.).

4. Résultat de l'exercice 2025

Excédent brut d'exploitation : CHF 836'922.52

Amortissements : CHF 311'436.05

Prélèvement au fonds de réserve : CHF 30'000.00

Excédent net d'exploitation : CHF 555'486.47

Participations communales : CHF 555'486.47

AU NOM DU CODIR AIPCV

Le président :
Gilles Dolivo



La Secrétaire :
Patricia Gabriel



La Sarraz, le 5 mars 2026.